

Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP)

Trente-deuxième session
Genève, 29 avril – 3 mai 2024

RÉSUMÉ DU “SYSTÈME DE NORMALISATION, D’ENRICHISSEMENT ET D’ANALYSE ÉCONOMIQUE DES DONNÉES RELATIVES À LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET À L’INNOVATION À L’APPUI DE L’ÉLABORATION DE POLITIQUES (VERSION 1.0)”

Document établi par le Secrétariat

1. L’annexe du présent document contient le résumé du “Système de normalisation, d’enrichissement et d’analyse économique des données relatives à la propriété intellectuelle et à l’innovation à l’appui de l’élaboration de politiques (version 1.0)”.
2. Ce système a été mis au point dans le cadre du projet du Plan d’action pour le développement sur la “systématisation des données statistiques et la conception et la mise en œuvre d’une méthode pour l’élaboration d’évaluations d’incidence sur l’utilisation du système de la propriété intellectuelle” (document CDIP/26/4).
3. Le CDIP est invité à prendre note des informations qui figurent dans l’annexe du présent document.

[L’annexe suit]

Résumé du “Système de normalisation, d’enrichissement et d’analyse économique des données relatives à la propriété intellectuelle et à l’innovation à l’appui de l’élaboration de politiques (version 1.0)”

Le présent document présente la première version du système visant à normaliser et enrichir les données relatives à la propriété intellectuelle et à l’innovation dans le but de fournir une analyse économique à l’appui de l’élaboration de politiques. Il a été mis au point dans le cadre du projet du Plan d’action pour le développement sur la “systématisation des données statistiques et la conception et la mise en œuvre d’une méthode pour l’élaboration d’évaluations d’incidence sur l’utilisation du système de la propriété intellectuelle” (document [CDIP/26/4](#)).

Conformément à l’objectif du projet, ce système vise à structurer les méthodes d’analyse économique de la propriété intellectuelle et des politiques connexes à l’échelon national. Les résultats de la mise en œuvre de ce système devraient contribuer à l’élaboration de politiques publiques qui pourraient être adoptées conformément aux plans de développement nationaux et au renforcement de l’interaction entre le capital social, les entreprises productives et la propriété intellectuelle. Le système vise également à renforcer les capacités humaines et techniques des entités concernées des pays bénéficiaires et des autres États membres.

Le présent document est organisé comme suit : la section I expose les principales raisons qui ont motivé le choix d’El Salvador comme premier pays pilote ainsi que les enseignements escomptés de ce choix; la section II décrit l’approche stratégique adoptée pour élaborer diverses méthodes et présente de manière détaillée le processus de traitement des données utilisé par le système; la section III traite des résultats du projet et de leur diffusion auprès des parties prenantes; la section IV aborde les difficultés rencontrées au cours de la phase initiale du projet et met l’accent sur les améliorations prévues pour la phase suivante.

I. CONTEXTE

Le présent document porte sur le système tel qu’il a été conçu pour le premier pays pilote, El Salvador. Lors de l’évaluation initiale, de la conception et de la mise en œuvre de la première version du système, il a été considéré qu’El Salvador était un pays pilote valable en raison de plusieurs conditions, telles que la taille, le développement socioéconomique, la démographie et la géographie du pays. En outre, El Salvador répondait aux besoins du projet en matière de données, notamment parce qu’il disposait des éléments suivants :

- a) des quantités non négligeables de données nationales de propriété intellectuelle qui ne sont pas prises en considération dans les bases de données internationales de propriété intellectuelle;
- b) une utilisation notable de la propriété intellectuelle par les parties prenantes nationales à l’extérieur du pays (c’est-à-dire non collectée par l’office national de la propriété intellectuelle); et
- c) des coordonnateurs actifs au sein de l’office national de la propriété intellectuelle et d’autres organismes publics.

II. CONCEPTION DE LA MÉTHODE

Afin de concevoir la méthode du système, il a été nécessaire d’examiner des rapports techniques et les publications scientifiques de l’Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI), d’offices de propriété intellectuelle disposant de services économiques et d’établissements universitaires qui utilisent les données relatives à la propriété intellectuelle et à l’innovation dans le but de fournir une analyse économique permettant d’éclairer l’élaboration de politiques.

La première version du système : a) s'inspire de bonnes pratiques et de méthodes internationales afin de concevoir une nouvelle méthode permettant d'évaluer, de normaliser et d'enrichir les données relatives à la propriété intellectuelle et à l'innovation; et b) crée de nouveaux indicateurs et ensembles de données relatifs à la propriété intellectuelle et à l'innovation susceptibles d'être utilisés dans des analyses économiques. Dans le cadre de ce processus, des améliorations ont également été apportées à la conception méthodologique en incorporant des idées orientées vers l'utilisateur obtenues lors de réunions techniques tenues avec les coordonnateurs des offices de propriété intellectuelle des pays pilotes participants et d'autres experts.

La méthodologie qui en résulte et sa première mise en œuvre jettent les bases d'une nouvelle version du système pour chaque pays pilote. Le système comporte trois sous-éléments principaux : a) l'évaluation et la collecte des données; b) l'enrichissement des données et la consolidation de la base de données; et c) les ressources pour l'analyse économique. Chaque sous-élément repose sur des modules indépendants, qui remplissent une fonction nécessaire à la performance globale du système. Ces sous-éléments sont les suivants :

a. Évaluation et collecte des données

Le premier sous-élément du système comprend les modules de préparation des données et de diagnostic. Ces modules sont conçus pour rassembler et agréger les données provenant à la fois du pays partenaire et des campagnes de collecte de données internationales. La première étape du développement des modules consiste à rassembler les données de propriété intellectuelle requises et à vérifier leur disponibilité en coordonnant plusieurs réunions techniques avec les coordonnateurs de l'office de propriété intellectuelle. Dans le cas d'El Salvador, la collaboration avec le Centre national des registres et d'autres organismes publics a permis de collecter des quantités importantes de données, de ressources et d'informations sur la propriété intellectuelle en vue d'effectuer des analyses plus approfondies. Par la suite, diverses techniques d'ingénierie des données ont été appliquées pour normaliser les données. Enfin, le processus comprend des évaluations rigoureuses de la qualité des données de propriété intellectuelle fournies par l'office de propriété intellectuelle, y compris une comparaison avec les sources de données de propriété intellectuelle nationales et internationales existantes, afin de garantir l'intégrité et la fiabilité des informations utilisées pour l'analyse et l'élaboration de la politique.

Les modules de préparation des données et de diagnostic qui en résultent permettent :

- i) d'appliquer des techniques de base de nettoyage et de normalisation à toutes les données de propriété intellectuelle collectées; et
- ii) d'effectuer des évaluations de la couverture et de la qualité des données disponibles dans le pays pilote.

b. Enrichissement des données et consolidation de la base de données

Le deuxième sous-élément du système conçu comprend les modules d'enrichissement des données. La deuxième série de modules se concentre sur l'ajout d'informations aux données relatives à la propriété intellectuelle et à l'innovation, nettoyées et mises en forme, fournies par les modules initiaux du système. Des techniques perfectionnées sont appliquées, telles que le géocodage des adresses des entités (par exemple, déposants, inventeurs ou créateurs), la désambiguïsation et la classification des entités, l'attribution du sexe, la classification des industries et des technologies, qui sont généralement utilisées dans l'analyse des données relatives à la propriété intellectuelle et à l'innovation.

L'enrichissement des données relatives à la propriété intellectuelle et à l'innovation permet d'accroître le potentiel d'analyse des données sous-jacentes. En outre, les modules de ce

sous-élément consolident les données dans une base de données normalisée et enrichie, prête à être utilisée à des fins d'analyse. Ainsi, la base de données consolidée fournit aux analystes de données, aux économistes, aux statisticiens et à d'autres utilisateurs de la propriété intellectuelle une source de données complète pour leurs activités d'établissement de rapports et de recherche.

c. Ressources pour l'analyse économique

Le troisième sous-élément du système conçu comprend des modules de production de ressources pour l'analyse économique. Ces modules produisent des indicateurs thématiques, des tableaux et des figures portant sur plusieurs aspects de l'écosystème de l'innovation et de son utilisation dans le domaine de la propriété intellectuelle. Les thèmes couvrent des aspects habituels, tels que l'utilisation de la propriété intellectuelle dans l'environnement économique d'El Salvador (national et mondial), et des aspects plus pointus, tels que les capacités d'innovation, l'écart entre les sexes, la géographie de l'innovation ou la complexité de l'innovation. Les indicateurs sont présentés sous la forme de différents types de représentations visuelles destinées à fournir des informations essentielles aux analystes, aux économistes et aux décideurs.

Les résultats de chaque aspect thématique seront communiqués aux homologues du pays pilote et une formation sera dispensée à cet égard. Certains de ces résultats seront utilisés dans le cadre d'une étude économique qui sera présentée lors des sessions de formation. La stratégie de formation et l'étude sont décrites plus en détail dans la section suivante.

III. STRATÉGIE DE DIFFUSION

La méthode et les résultats du projet seront diffusés par plusieurs canaux :

- a) tous les codes produits pour les trois sous-éléments constituant les modules seront publiés dans des formats reproductibles au moyen de scripts dans des logiciels libres (par exemple SQL et Python) et des plateformes collaboratives, telles que GitHub;
- b) des exemples interactifs de la manière d'utiliser les différents modules et de produire des indicateurs thématiques, des tableaux et des figures seront fournis sous différentes formes (par exemple, des carnets Jupyter et des tableaux de bord interactifs); et
- c) tous les modules et produits seront diffusés plus largement dans le cadre d'ateliers de formation technique adaptés à divers groupes d'utilisateurs dans l'ensemble de l'office de propriété intellectuelle participant et d'autres organismes publics. Ces formations visent à renforcer les capacités humaines, à favoriser la collaboration et à optimiser les retombées du projet sur les différents groupes de parties prenantes.

Un ensemble de supports de formation sera produit pour fournir aux utilisateurs ciblés les compétences et les connaissances nécessaires pour qu'ils puissent s'appropriier les résultats du système. Trois groupes d'utilisateurs cibles seront pris en considération :

- les décideurs, qui bénéficieront d'une formation sur la manière d'interpréter les indicateurs de propriété intellectuelle et d'innovation produits par les modules analytiques, ce qui leur permettra de prendre des décisions éclairées et de formuler des politiques efficaces à partir des résultats du système.

- les analystes de données, statisticiens et économistes, qui bénéficieront d'une formation sur l'utilisation des modules analytiques afin de pouvoir dégager des informations utiles à l'élaboration de politiques à partir des données.
- les administrateurs de données, qui bénéficieront d'une formation sur les modules de préparation et d'enrichissement des données, ce qui leur permettra d'acquérir les compétences nécessaires pour gérer et enrichir efficacement leurs sources de données nationales.

IV. ENSEIGNEMENTS TIRÉS ET PROCHAINES ÉTAPES

Le développement de la première version du système s'est heurté aux difficultés suivantes :

- a) Il a été difficile de trouver le bon équilibre entre les compétences internes et externes nécessaires à la conception et à la mise en œuvre du système. Cette dernière a nécessité une combinaison inhabituelle de connaissances approfondies en matière de données de propriété intellectuelle, d'indicateurs de propriété intellectuelle et d'innovation, et de programmation. De même, l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie de diffusion requièrent des compétences techniques supplémentaires.
- b) L'accès aux données a nécessité une coordination avec différents cadres institutionnels, tant dans le pays pilote participant qu'au sein du Secrétariat.
- c) L'effort nécessaire pour rechercher et définir les éléments à inclure dans la première version a été considérable.

Cependant, ces difficultés ont permis de tirer des enseignements importants et ont mis en évidence l'importance de l'adaptabilité et de la résilience dans la mise en œuvre du projet. Ces enseignements constitueront des éléments précieux pour les pays pilotes suivants. Les prochaines étapes consisteront pour l'OMPI à dispenser les formations dans le pays pilote 1 et à fournir les versions améliorées du système dans les pays pilotes 2 et 3. Grâce à la mise en œuvre des enseignements tirés en amont et à la planification des prochaines étapes de manière collaborative, le projet demeure prêt à surmonter les difficultés et à réaliser des progrès durables tout au long de l'élaboration de l'ensemble des produits à livrer.

[Fin de l'annexe et du document]